

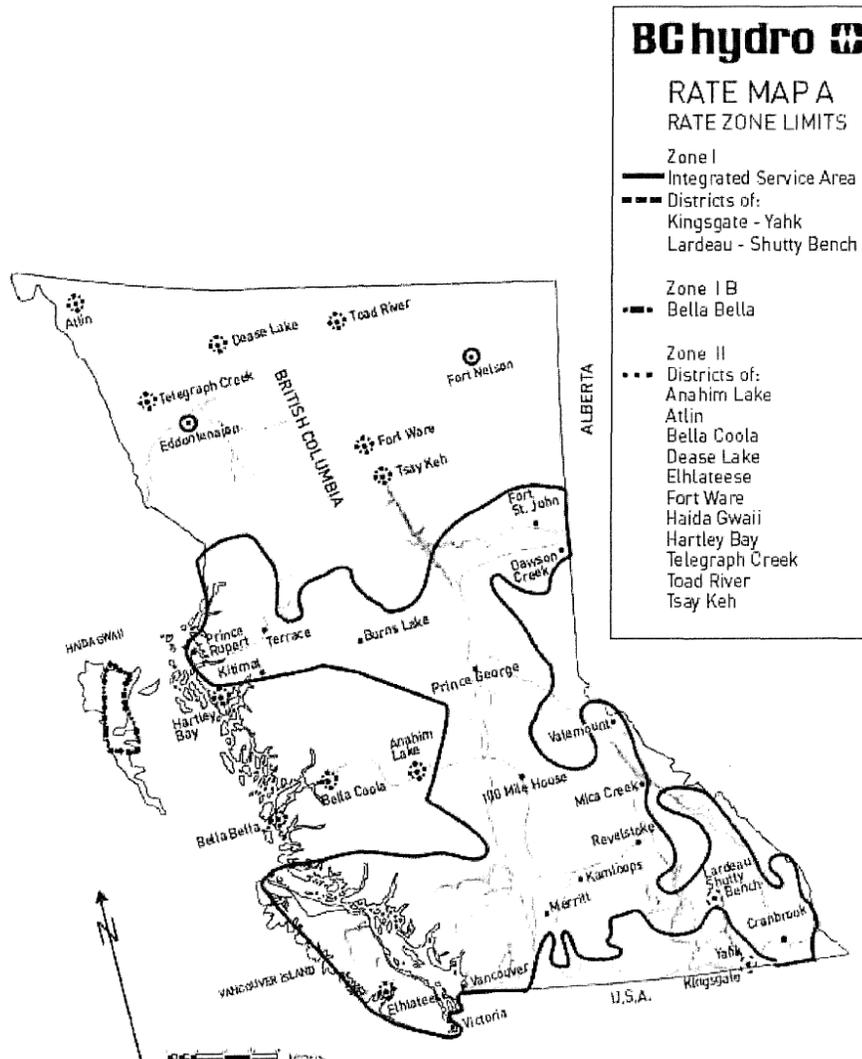
**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 13**

Engagement n° 13 (demandé par ACEFQ)

Indiquer à quoi correspondent les deux zones de tarif de BC Hydro et comment est déterminé le seuil de consommation de la 1^{re} tranche de 675 kWh.

Réponse à l'engagement n° 13 :

- 1 Les deux zones de tarif de BC Hydro sont illustrées sur la carte géographique ci-
2 dessous (source : BC Hydro *Electric Tariff*).



- 3
4 Par ailleurs, tel qu'indiqué par BC Hydro dans le cadre du *2015 Rate Design*
5 *Application*, le seuil de consommation de la 1^{re} tranche de 675 kWh a été fixé en 2008
6 au niveau de la consommation médiane.